



CIBTP

ÎLE-DE-FRANCE

**CAISSE DES CONGÉS
ET INTEMPÉRIES
DU BÂTIMENT**



CONSOLIDATION DSNA 2024

A large yellow graphic element on the left side of the slide, consisting of a rounded rectangle with a diagonal cutout on the top-left corner.

LES ÉTAPES DE LA CONSOLIDATION



Les dates clés de la consolidation

- 08 ou 18 avril 2024 : Réception par la caisse de la DSN de mars 2024**
- 09 ou 19 avril 2024 : Réception du Compte rendu Métier**
 - vérification des anomalies bloquantes
 - Correction sur l'espace sécurisé de(s) anomalie(s) bloquante(s)
- Courant avril 2024 ou après correction des anomalies bloquantes de mars 2024 : consolidation des DSN mensuelles**
 - Réception d'un courriel à l'administrateur et utilisateur(s) de l'espace sécurisé pour informer de la mise à disposition de la Déclaration Nominative



Le déroulement de la consolidation

- Cumul de l'ensemble des DSN mensuelles**
 - Cumul des lignes salariés par période d'activité
 - Cumul des déclarations de salaires pour l'ensemble de la période

- Contrôle des lignes salariés**
 - Contrôle de cohérence des données

- Rapprochement de fin de période**
 - Vérification de l'écart entre les déclarations de salaires et les montant des lignes salariés

- Edition des certificats salariés**
et/ou

- Mise à disposition des anomalies sur l'espace sécurisé**

A large yellow graphic element on the left side of the slide, consisting of a rounded rectangle with a diagonal cutout on the top-left corner.

LA GESTION DES ANOMALIES



Correction à partir de l'écran « Mes déclarations nominatives »

Mon espace adhérent / Mes déclarations nominatives

Liste des déclarations nominatives Identifiant CIBTP € ██████████

Déclarations nominatives annuelles

Campagne	Période	Date de réception	Nombre de salariés	Canal	Total salaires bruts déclarés	Total salaires bruts nominatifs	Date d'ajustement	Actions
2023	01/04/2022 → 31/12/2022	07/02/2023	2	Flux EDI DSN	24 560,00	24 564,39	07/02/2023	
2022	01/04/2021 → 31/03/2022	10/05/2022	2	Extranet CIBTP	35 145,00	35 148,00	10/05/2022	
2021	01/08/2020 → 31/03/2021	12/05/2021	1	Extranet CIBTP	14 160,00	14 161,00	12/05/2021	

Déclarations nominatives mensuelles Campagne Toutes ▾

Campagne	Période	Date de réception	Nombre de salariés	Canal	Total salaires bruts déclarés	Total salaires bruts nominatifs	Date d'ajustement	Actions
2024	01/01/2023 → 31/01/2023		2	Courrier	0,00	0,00	En cours d'intégration	
2023	01/12/2022 → 31/12/2022	18/01/2023	2	Flux EDI DSN	2 257,00	2 257,50	18/01/2023	
2023	01/11/2022 → 30/11/2022	19/12/2022	2	Flux EDI DSN	2 848,00	2 848,66	19/12/2022	
2023	01/10/2022 → 31/10/2022	21/11/2022	2	Flux EDI DSN	2 848,00	2 848,66	21/11/2022	



Permet d'accéder à la correction des lignes en anomalies



Permet de visualiser les déclarations nominatives annuelles ou mensuelles

Mon espace adhérent / Mes déclarations nominatives

Correction de la déclaration nominative

Identifiant CIBTP: [REDACTED]

Campagne 2023 - Période du 01/04/2022 au 31/12/2022

Synthèse | Lignes

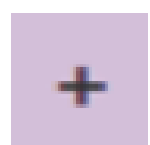
3 lignes présentes sur la période

Statut	Identifiant	Nom et Prénom	Matricule	Collège	Début période	Fin période	Travail payé	Salaires total brut	Action
Tous				Tous	j/mm/aaaa	j/mm/aaaa			
Certificat	[REDACTED]	[REDACTED]	STB-BOUDET F	Ouvrier	01/04/2022	31/12/2022	1 218 H	14 917,07	👁
Certificat	[REDACTED]	[REDACTED]	STB-BOUDET V	Ouvrier	01/04/2022	29/07/2022	3,06 M	5 938,29	👁
Anomalie	[REDACTED]	[REDACTED] VINCENT	STB-BOUDET V	Ouvrier	01/09/2022	31/12/2022	0,00 M	3 709,03	✎

« Nouvelle ligne » | Retour

Statut des lignes salarié

- **Anomalie** : 1 à plusieurs anomalies ont été détectées sur la ligne salarié
- **Corrigée** : la correction de la ligne ou sa justification ont été apportées, la ligne est en attente d'être transmise à votre caisse CIBTP
- **En attente** : la correction de la ligne salarié a été transmise à votre caisse CIBTP, elle est en attente de traitement.
- **Valide** : la ligne salarié est valide et en attente de la génération du certificat.
- **Certificat** : la ligne salarié est valide et le certificat a été généré.



Le bouton d'ajout de nouvelle période pour un salarié non présent sur la totalité de la période



Le bouton de correction d'une ligne ou période d'activité est accessible uniquement sur les lignes avec un statut anomalie.

Le bouton « Nouvelle ligne » pour l'ajout d'un nouveau salarié



A noter que l'ajout d'une nouvelle ligne est possible si au moins 1 ligne en anomalie

A l'ouverture de la CORRECTION d'une ligne ou période d'activité, l'écran s'affiche par défaut sur l'étape 4 (Temps et salaires)

Mon espace adhérent / Correction de la déclaration nominative annuelle

Correction d'un salarié

Campagne 2023 - Période 01/09/2022 - 31/12/2022

Identifiant [REDACTÉ] / Statut **Actif**

1 2 3 4

Temps et salaires

Attention! Tous les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Récapitulatif du contrat

Contrat à Durée Déterminée	Contrat d'apprentissage	
Ouvrier	A0090 - Maçon autre	AUTO - Ouvrier Autre
35	Hebdomadaire en heures et centièmes	1 007,00 Mensuel

4 RUE DE LA MATARDERIE

28190 - ORROUER

Temps et salaires

Travail payé* 0,00 Mois jours

Salaires total brut* 3709,03 €

Dont primes / heures sup. €

Temps annexes

Accident de travail	Mois jours	Chômage intérimaires	Mois jours	€
Accident de trajet	Mois jours	Activité partielle	Heures	€
Maladie professionnelle	Mois jours	Autres absences	0,02 Mois jours	
Paternité / Adoption	Mois jours	Congés pris	Mois jours	
Maladie non professionnelle	Mois jours			

< Salarié précédent Annuller Valider Salarié suivant >



Indicateur des pages en anomalies



Indicateur des zones en anomalies + mise en évidence du champ à corriger par la couleur rouge

■ Des contrôles de cohérence sont automatiquement déclenchés entraînant l'affichage des éventuelles anomalies restantes

Anomalies restantes

Certaines anomalies ne sont pas corrigées. Nous vous invitons à vérifier votre saisie ou le cas échéant, forcer la validation des anomalies suivantes lorsque c'est possible

- Salaire brut (3709,03 - 0,00 €) non équivalent au temps de travail (= 0,00MJ) x taux de paie (1007,00 euros/Mois). Salaire attendu = 0,00 €. Période du 01/09/2022 au 31/12/2022. Justification*
- Le cumul des temps saisi 0,02 en MJ est en écart avec la période de référence (du 01/09/2022 au 31/12/2022) du salarié (4,00). Justification*

➤ Corriger ma saisie :

Retour sur la page de correction du salarié pour modification

➤ Forcer la validation :

Les données sont correctes, il faut justifier la correction (minimum 10 caractères)

■ Onglet synthèse : CONSULTATION du rapprochement entre les déclarations de salaires établies et le total des salaires déclaré mensuellement

Mon espace adhérent / Mes déclarations nominatives

Correction de la déclaration nominative Identifiant CIBTP

Campagne 2023 - Période du 01/04/2022 au 31/12/2022

Synthèse Lignes

Informations principales

Nom déclarant Téléphone Courriel
 Mise à disposition 04/01/2023 Reçue le 18/01/2023 Canal Flux EDI DSN
 Convention Bâtiment Horaire hebdo 35,00 Jours de repos Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi

Salaires déclarés pour la période de référence

Situation de rapprochement : AJUSTEE LE 07/02/2023 Ecart : 4,39

Récapitulatif des déclarations de salaires

Période	Salaires bruts	Salaires plafonnés
01/04/2022 -> 30/04/2022	3 682,00	3 682,00
01/05/2022 -> 31/05/2022	2 259,00	2 259,00
01/06/2022 -> 30/06/2022	3 682,00	3 682,00
01/07/2022 -> 31/07/2022	3 507,00	3 507,00
01/08/2022 -> 31/08/2022	720,00	720,00
01/09/2022 -> 30/09/2022	2 757,00	2 757,00
01/10/2022 -> 31/10/2022	2 848,00	2 848,00
01/11/2022 -> 30/11/2022	2 848,00	2 848,00
01/12/2022 -> 31/12/2022	2 257,00	2 257,00
TOTAL	24 560,00	24 560,00

Récapitulatif de la déclaration nominative

Collège	Nombre de lignes	Salaires bruts
Ouvrier	3	24 564,39
ETAM	0	0,00
Cadre	0	0,00
TOTAL	3	24 564,39

[Retour](#)



CIBTP

ÎLE-DE-FRANCE

**CAISSE DES CONGÉS
ET INTEMPÉRIES
DU BÂTIMENT**